



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

Saison 2026

VTT XCO

Coupe Ile de France jeunes

Challenge'R Ile de France

(Validation CRVTT le 21/12/2025)

Sommaire

1. DEFINITION	2
2. PARTICIPATION ET CATEGORIES	2
3. PARCOURS - DUREE DE COURSE	2
4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT	3
5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE.....	4
6. EQUIPEMENT.....	4
7. DEPARTS.....	4
8. RAVITAILLEMENT.....	4
9. REGLEMENTATION DE COURSE.....	5
10. CLASSEMENTS et RECOMPENSES.....	5
11. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D’ILE DE FRANCE VTT Jeunes.....	6
12. RECLAMATIONS	7
13. ANNEXE 1 - BAREMES DE POINTS INDIVIDUEL	8
14. ANNEXE 2 – BORDEREAU D’ENGAGEMENT INDIVIDUEL et AUTORISATION PARENTALE (NON LICENCIES FFC)	10

En rouge les modifications 2026

1. DEFINITION

- 1.1. Plusieurs épreuves constituent la Coupe d'Ile de France de VTT Jeunes, auxquelles s'ajoute l'épreuve support du Challenge'R FFC de Cross Country Olympique (XCO). Deux disciplines du VTT doivent si possible être présentées aux coureurs. Seule l'épreuve de VTT Cross country Olympique (XCO) compte dans le classement.
- 1.2. Les épreuves sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Ile de France.
- 1.3. Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, www.cif-ffc.org.
- 1.4. Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT XCO Jeunes ne doit être organisée en Ile de France ces jours-là.
- 1.5. Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6. Tout coureur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. Le règlement est consultable en version papier pour chaque épreuve au bureau des arbitres. La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.
- 1.7. La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des arbitres.

2. PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1. Les épreuves sont ouvertes aux détenteurs d'une licence FFC.
- 2.2. Les épreuves peuvent également être ouvertes aux non licenciés FFC si l'organisateur le souhaite. Dans ce cas, du fait de l'absence de couverture « garantie dommage corporel » pour les non licenciés FFC, l'organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral WTW (anciennement GRAS SAVOYE) une assurance complémentaire « participant occasionnel option 1 » ou équivalent. Le cas échéant, l'organisateur transmet à l'assureur fédéral WTW par voie électronique (fr.ffc@wtwco.com) la liste complémentaire des participants occasionnels le jour de la course 30 minutes avant le départ.
- 2.3. Pour les licenciés FFC d'un club du comité IdF FFC, l'engagement à la course support du challenge'R VTT XCO vaut engagement pour le challenge'R IdF VTT XCO. Seuls les licenciés FFC d'un club du Comité d'Ile de France peuvent prétendre aux titres/podiums/classements du Challenge'R de VTT XCO.
- 2.4. Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age	Années de naissance
U7 (pré licenciés) filles et garçons	5-6 ans	2020-2021
U9 (Poussins) filles et garçons	7-8 ans	2018-2019
U11 (Pupilles) filles et garçons	9-10 ans	2016-2017
U13 (Benjamins) filles et garçons	11-12 ans	2014-2015
U15 (Minimes) filles et garçons	13-14 ans	2012-2013

Le sur-classement n'est pas admis.

3. PARCOURS - DUREE DE COURSE

- 3.1. Le parcours XCO devra être compris entre 0.500 km et 3,5 km, et offre une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- 3.2. Les durées de courses doivent s'inscrire dans les fourchettes suivantes selon les catégories. Les distances sont indicatives et varient selon le dénivelé.

L'arbitre valide les propositions de l'organisateur sur ~~L'organisateur fixe~~ le nombre de tours à parcourir indépendamment pour chacune des catégories afin que les temps du vainqueur de chaque catégorie se trouve dans la fourchette de durée de la catégorie concernée.

Catégorie	Temps minimum	Temps maximum	Distance, à titre indicatif
U7	5 min	10 min	1km
U9	10 min	15 min	2km
U11	15min	20 min	3 à 4km
U13	20min	30 min	6 à 8km
U15	30min	45 min	8 à 10km

- 3.3. L'arbitre peut décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.
- 3.4. Les coureurs sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.
- 3.5. La deuxième discipline, proposée à titre ludique et de pratique variée, reste au choix de l'organisateur (parcours trialisant, descendant ou dual slalom). Lorsque proposée, tous les coureurs devront s'y essayer, toutefois, elle ne comptera pas dans les classements. Ceci est fait dans le but d'améliorer les capacités techniques des jeunes pratiquants VTT.

4. ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

- 4.1. Les tarifs d'engagement applicables sont les derniers tarifs validés par le comité régional IdF FFC pour la saison concernée. Ils sont disponibles sur le site du comité IdF www.cif-ffc.org.

Ils sont de

- 15€ pour les catégories U15 licenciés FFC
- 6€ pour les catégories U7 à U13 licenciés FFC
- 2€ supplémentaires pour les non licenciés FFC
- 2€ supplémentaires d'engagement sur place

- 4.2. L'engagement doit se faire 4 jours francs avant l'épreuve

- Pour les licenciés FFC via le site fédéral (<http://maj.ffc.fr/maj/>).
- Pour les non licenciés FFC par courrier postal (caché de la poste faisant foi) **ou mail** adressé au club organisateur.

Pour les non licenciés FFC, l'engagement complet doit inclure : le bordereau d'engagement **et d'autorisation parentale (annexe 2)** et les droits d'inscription (chèque).-Tout engagement d'un non licencié FFC, parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.

Dans le cas l'engagement sur place, l'engagement est majoré (au bénéfice de l'organisateur) et le coureur est placé en fin de grille de sa vague de départ sans possibilité de reclassement.

- 4.3. Les coureurs doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale. (voir modèle en annexe). La feuille d'émargement devra être remise au commissaire de course.

Pour des raisons organisationnelles ou sanitaires, il peut être procédé à une remise des dossards groupés par club au représentant désigné (président, responsable club ou team manager)

Il importerà à celui-ci de contrôler la bonne attribution des plaques et le retour après course de celles-ci.

- 4.4. Les coureurs doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer, ni la détruire. Une caution de 5 euros pourra être demandée.

Le coureur ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé de 5 euros.

Caution non rendue ou facturé au club du compétiteur

5. MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

- 5.1. Seuls sont admis les vélos de type VTT.
- 5.2. Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant pas 29 pouces. Les extrémités du cintre doivent être bouchées.
- 5.3. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche
- 5.4. Assistance technique

Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux : « DÉBUT ZONE TECHNIQUE » « FIN ZONE TECHNIQUE »

- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone.
- Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- Pour les catégories U13/U15, l'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur
- Pour les catégories U7/U9/U11 et dans un esprit de bienveillance, en plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le circuit.

6. EQUIPEMENT

- 6.1. Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement.
- 6.2. Le port de gants est obligatoire, le port de lunettes est recommandé.
- 6.3. Les coureurs licenciés devront porter leur maillot de club.

7. DEPARTS

- 7.1. Pour la première manche, les plaques de cintre des coureurs seront attribuées sur décision du collège arbitral. Pour les manches suivantes, les plaques de cintre des coureurs seront attribuées dans l'ordre du classement général après la manche précédente.
- 7.2. Les coureurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre des plaques de cintre.
- 7.3. Les coureurs non classés dans la Coupe d'Ile de France VTT Jeunes en cours partiront après les coureurs classés en Coupe d'Ile de France VTT Jeunes dans l'ordre d'arrivée des engagements.
- 7.4. Quel que soit leur classement les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne.

8. RAVITAILLEMENT

- 8.1. Ravitaillement
 - Pour les catégories U13/U15, le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.
 - Pour les catégories U7/U9/U11, du fait de la durée réduite des courses, le ravitaillement n'est pas autorisé.

- 8.2. Les concurrents ne sont autorisés à jeter des déchets (papiers, emballages, pièces, bidons ...) que dans la zone technique. Tout jet de déchets ailleurs que dans cette zone pourra être sanctionné.

9. REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1. Tout coureur rattrapé par un autre coureur doit céder le passage sous peine de pénalités en temps
- 9.2. Le coureur est mis hors course pour
- Changement de vélo
 - Prise de raccourcis ou non-respect du parcours.
 - Circulation en sens inverse du parcours.
 - Absence à un contrôle de passage.
 - Absence de port du casque, des gants, ou jugulaire détachée.

Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres coureurs, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course et une pénalité de 100 points.

10. CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- 10.1. A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :

- U7 garçons
- U7 filles.
- U9 garçons
- U9 filles.
- U11 garçons
- U11 filles
- U13 garçons
- U13 filles
- U15 garçons
- U15 filles

- 10.2. Les classements de chaque manche de la coupe Ile de France jeunes VTT seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou l'arbitre à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des signaleurs. **En cas d'indisponibilité immédiate des classements complets par catégorie, les podiums nominatifs (3 Premiers) seront affichés au plus 30min après l'arrivée du vainqueur de la catégorie.**

- 10.3. Protocole

- Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, ~~sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.~~
- Seuls reçoivent leurs récompenses les coureurs présents à la cérémonie protocolaire. . En cas absence injustifiée à la cérémonie protocolaire, le concurrent est pénalisé de 100 points **(avec impact possible sur le total des points club).**

Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue a minima des récompenses (coupes, trophées ou médailles)

- Aux trois premiers de chaque catégorie.
- Au club vainqueur du prix d'équipe.
Auxquels peuvent s'ajouter :

- bouquet ou composition florale au premier(e) de chaque catégorie,
- lots

Des trophées, lots et bouquets eco-responsables sont souhaitables.

10.4. Podium Challenge'R de VTT XCO

A l'issue de l'épreuve support du Challenge'R VTT XCO, les titres et médailles seront décernés pour chaque catégorie lors d'une cérémonie spécifique de remise des médailles, bouquets et titres et de Challenge'R d'Ile de France de VTT XCO.

10.5. Attributions et barème de points individuel

Lors de chaque manche et pour chaque catégorie, les points sont attribués aux seuls licenciés FFC en fonction de la place réelle obtenue selon les barèmes (**normal ou bonifié**) présents en annexe.

10.6. Attribution et barème de points d'équipes

Pour chaque manche, les équipes se voient attribuer des points d'équipes obtenus par addition des 4 plus grands nombre de points individuels **des licenciés FFC** dans les catégories définies (art2.4) et obtenus par

- La meilleure pilote féminine
- Le meilleur pilote masculin
- Les 2 meilleurs autres pilotes (dont féminines éventuellement)

10.7. Les classements et les résultats de chaque manche de la Coupe IdF VTT seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France dans un délai de 48h après la manche.

<https://www.cif-ffc.fr/menuCif/resultats/eprdateresultvt1.php>

11. CLASSEMENT GENERAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE VTT Jeunes

11.1. Des points sont attribués dans chaque catégorie et pour chaque course à tous les coureurs licenciés FFC, quelle que soit leur région d'origine, selon le barème (**normal ou bonifié**) en annexe, à leur place réelle du classement individuel (comprenant les non licenciés FFC) à l'issue de chaque manche.

11.2. Le classement général final tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :

- 4 manches ou plus effectivement organisées = 1 joker.
- 3 manches et moins effectivement organisées, pas de joker.

En cas d'ex aequo, à l'issue de la manche finale, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er} puis 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.

11.3. Pour le classement général final, le Comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de coupes ou trophées aux 3 premiers de chaque catégorie. Ceci est à la charge de la CRVTT. ~~Sauf cas de force majeure, l'absence d'un pilote podiumable lors de la cérémonie de remise des prix du classement général final de la coupe IdF VTT XCO fait perdre au pilote le bénéfice de ce classement et du trophée afférent, une pénalité de 100 points s'y ajoute..(remplacé par barème bonifié).~~

11.4. Le classement général final des clubs tient compte des points obtenus à toutes les manches de la coupe Ile de France VTT jeunes **et lors du Challenge'R**. Pour le classement par club, il n'y a pas de manche joker. Le classement final récompensera les 3 clubs ayant marqué le plus de points au cours de la saison.

12. RECLAMATIONS

Les réclamations d'un coureur concernant le déroulement de l'épreuve, les comportements des autres coureurs ou le classement être déposées par écrit, signées auprès des arbitres dès l'arrivée de la course, et au plus tard 30min après l'affichage des résultats.

13. ANNEXE 1 - BAREMES DE POINTS INDIVIDUEL

Barème individuel bonifié applicable à la finale de la coupe IdF VTT XCO Jeunes

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	400	21	135	41	54	61	13
2	330	22	130	42	51	62	12
3	290	23	125	43	48	63	11
4	260	24	120	44	45	64	10
5	245	25	115	45	43	65	9
6	230	26	110	46	41	66	8
7	220	27	105	47	39	67	7
8	210	28	100	48	37	68	6
9	200	29	95	49	35	69	5
10	195	30	90	50	33	70	4
11	190	31	85	51	31	71	3
12	185	32	80	52	29	72	2
13	180	33	75	53	27	73	2
14	175	34	72	54	25	74	2
15	170	35	69	55	23	75	2
16	165	36	66	56	21	76	2
17	160	37	63	57	19	77	2
18	155	38	60	58	17	78	2
19	150	39	57	59	15	79	2
20	145	40	54	60	14	>79	2

Barème individuel applicable aux autres manches de la Coupe IdF VTT XCO Jeunes

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300	17	120	33	46	49	17
2	250	18	115	34	44	50	16
3	220	19	110	35	42	51	15
4	200	20	105	36	40	52	14
5	190	21	100	37	38	53	13
6	180	22	95	38	36	54	12
7	170	23	90	39	34	55	11
8	165	24	85	40	32	56	10
9	160	25	80	41	30	57	9
10	155	26	75	42	28	58	8
11	150	27	70	43	26	59	7
12	145	28	65	44	24	60	6
13	140	29	60	45	22	61	5
14	135	30	55	46	20	62	4
15	130	31	50	47	19	63	3
16	125	32	48	48	18	>63	2

14. ANNEXE 2 – BORDEREAU D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL et AUTORISATION PARENTALE (NON LICENCIÉS¹ FFC)

A compléter et envoyer par courrier ou e-mail au club organisateur. L'engagement ne sera complet qu'une fois les droits d'engagement acquittés.

Je soussigné :père, mère, tuteur légal *

autorise ma fille, mon fils

à participer à participer à l'épreuve de VTT XCO jeunes mentionnée ci-dessous

Epreuve :

Lieu :

Date :

Prénom :

Nom :

Genre (H/F) :

Date de naissance :

N° de Licence (si applicable) :

Club & fédération (si applicable) :

Catégorie (entourer la catégorie) U7 U9 U11 U13 U15

Je certifie que ma fille, mon fils à répondu par NON au questionnaire médical mineur ²(à défaut, je joins un certificat médical de moins d'1 an autorisant la pratique cycliste sportive en compétition)

Fait à , le

Signature

¹ Pour les licenciés FFC l'engagement se fait uniquement via le site fédéral (<http://maj.fcc.fr/maj/>).

² https://structures.fcc.fr/app/uploads/sites/4/2023/09/QS-SPORT_Mineurs.pdf



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// **Président** Guillaume LIENARD g.lienard@ffc.fr ///
/// **Président de la Commission Régionale VTT** Franck LEMAITRE f.lemaitre@ffc.fr ///
/// **Secrétaire** Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux
78180
01 81 88 08 36